



## Patron change mes horaires sans mon avis

Par **kimy190**, le **06/09/2013** à **18:39**

Bonjour, mon patron me change sans cesse mes horaires sans me demander mon avis... J'ai accepté de faire des heures en plus (payées bien entendu) mais cela lui donne t-il le droit de modifier mes horaires de travail lorsque j'ai un jour de repos pris 2 semaines avant la date? Merci de me répondre avec le plus de sincérité.

Par **Consuelo**, le **09/09/2013** à **19:46**

Bonjour, nil me semble que votre patron doit respecter un préavis de sept jours pour modifier vos horaires. En tout état de cause reportez-vous à votre convention collective, ce doit être prévu. Bien cordialement

Par **Lag0**, le **10/09/2013** à **08:08**

Bonjour, Le code du travail ne fixe pas de délai de prévenance précis, sauf dans le cas d'aménagement du temps de travail où c'est effectivement 7 jours. Dans les autres cas, ce ne pourrait être effectivement qu'une prescription de la convention collective applicable.